

# **ASSOCIATION FAMILIALE DE CORBAS**

## **REGLEMENT STAGES DE DANSE YOGA GV**

Inscription : Toute inscription implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement. L'inscription ne sera validée qu'après réception du bulletin complété accompagné du règlement.

Annulation et remboursement : A la réception du règlement aucun remboursement ou annulation ne sera pris en compte sauf en cas de maladie et sous présentation d'un certificat médical. Tout stage commencé est dû.

Responsabilité : La responsabilité de l'association familiale de Corbas ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subi par toutes personnes lors des cours. Chaque stagiaire doit avoir une assurance responsabilité civile personnelle.

Modification/annulation : l'association se réserve le droit de modifier le déroulement du stage. En cas de force majeure, l'association se réserve la possibilité de reporter voire d'annuler le stage. Dans ce cas, il sera procédé à un remboursement.

Photos/ vidéos : l'association familiale de Corbas se réserve le droit de prendre des photos et de filmer à titre promotionnel. Merci de préciser sur le bulletin d'inscription si vous ne souhaitez pas diffuser votre image.